

## CONTRATS / DÉBOURSÉS MAJEURS

Tel qu'exigé par le Ministère des Affaires municipales, voici la liste des déboursés de plus de 25 000\$ ou de plus de 2 000\$ si le total cumulatif pour la période visée est de plus de 25 000\$ avec le même fournisseur.

Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022

Nom de fournisseur	Somation Des Montants (Arrondis)	Objet	# chèque ou prélèvement
1) Excavation Stéphane Bonneville	61 048	Loc. équipement Travaux St-Alfred Travaux aqueduc et égout Déneigement-voirie Divers travaux	16084 16143 16159 16181 16221 16266 16311 16343
2) Arpo Groupe Conseil	60 681	Surveillance Travaux Pavage St-Alfred, Ste-Caroline Plan et devis réfection infrastructure 2022 Étude développement	16141 16193 16265 16340 16412
3) Ministre des Finances	127 274	Service SQ	1400 1475
4) MRC Nouvelle-Beauce	282 683	Quote-part, élimination des ordures recyclage, formation pompier, fosse septique, etc.	16072 16114 16150 16187 16206 16233 16256 16276 16291 16332 16354 16373 16392 16406 16420 16428 16443 16457
5) Ministère du Revenu	52 567	DAS	1316 1331 1350 1368 1388 1407 1427 1446 1460 1483 1503 1512
6) Entreprise R. Simard	300 317	Contrat déneigement	16099 16135 16168 16214 16408 16446 16459
7) FQM Assurance	29 083	Assurances	16290
8) Service Matrec Inc.	80 297	Enlèvement ordures contrat	16071 16092 16127 16163 16203 16232 16300 16351 16382 16419 16440
9) Morency	29 390	Services juridiques	16149 16255 16353 16427
10) Cité construction	3 258 272	Contrat réfection infrastructure	16268 16328 16364 16425 16452
11) Caisse Desjardins Nouvelle-Beauce	206 128	Intérêts + Capital règlement d'emprunt Intérêts emprunt temporaire	Prélèvement direct en 2022
12) Construction Pavage Portneuf	825 030	Travaux pavage Routes St-Alfred, Ste- Caroline	16269 16297
13) Apex	136 872	Surveillance contrat réfection infrastructures	16255 16325 16400 16450
14) Groupe Roger Faguy	47 134	Génératrice Centre Municipal	16331 16389
15) LEQ	69 061	Contrôle contrat réfection Infrastructures	16319 16372 16405 16439
16) J. Cloutier notaire Fidéicommiss	32 369	Acquisition échange propriété	1416



## RAPPORT DU MAIRE

(Présenté à la séance de juillet 2023)

Hénédinois, Hénédinoises

L'année 2022 a été une année record d'investissement avec plus de 4 554 645\$ d'investissement de votre municipalité et l'investissement pour la piste cyclable régionale (Véloroute de Dorchester) par la MRC totalisant 3 975 016 au 31 décembre 2022 soit 79.35% du budget autorisé.

Les principaux investissements réalisés par votre municipalité sont :

- Réfection infrastructure 2022 rue Principale et route Ste-Thérèse 3 552 278
- Recherche en eau 34 266
- CPE & Développement Chabot 88 563
- Réfection Route St-Alfred 596 843
- Pavage Route Ste-Caroline 219 123
- Génératrice Centre Municipal 54 623

Notez que plusieurs de ces projets se poursuivent en 2023 et que ses coûts sont ceux au 31 décembre 2022.

Le Ministère des Affaires municipales a autorisé exceptionnellement le dépôt du rapport financier au plus tard le 15 juin 2023 au lieu du 15 mai 2023 pour permettre aux municipalités et vérificateurs de respecter la date limite. Notez que d'année en année le processus d'audit est de plus en plus lourd et nécessite beaucoup de temps et de vérification.

Pour ce qui est des résultats financiers de la municipalité pour 2022, il me fait plaisir de vous annoncer un excédent de 629 650\$ qui s'explique ainsi :

Des revenus de taxation supplémentaires de 101 000\$ dû à des augmentations de valeur foncière et des transferts, services rendus, imposition de droits et intérêts de 110 000\$ pour des revenus supplémentaires de 218 000\$. Pour ce qui est des charges, elles sont moins élevées que prévues au budget de 261 000\$ principalement à cause des dépenses moins élevées en administration, voirie, aqueduc égout, urbanisme, entretien centre communautaire et intérêt sur emprunt temporaire suite au financement avec des liquidités.

Enfin les immobilisations payées comptant et un ajustement à la dette à long terme sont moins élevées de 151 000\$

Il est à noter que ce montant d'excédent s'ajoute au surplus accumulé de la municipalité mais n'est pas de l'argent que nous avons dans l'encaisse car les gouvernements provincial et fédéral nous doivent près de 4 millions de dollars (compte recevable) au 31 décembre 2022 qui sera payable sur les dix (10) à vingt (20) prochaines années.

Toutefois, nos vérificateurs qualifient la municipalité d'être en bonne santé financière.

Je veux remercier les vérificateurs Lemieux Nolet de leur audit. Je désire également remercier les employés pour leur dévouement et beau travail permettant l'atteinte de ces résultats.

Enfin, je désire remercier les membres du conseil pour leur présence et collégialité permettant une bonne gestion de la municipalité.

Les résultats de l'année plus détaillés sont disponibles sur le site internet de la municipalité dans l'onglet gestion municipale / conseil municipal / budget et vérification comptable

Au plaisir de vous servir.

*Yvon Asselin*, maire



## Conseil municipal Ste-Hénédine

### SOMMAIRE 2022

12 séances régulières; 4 séances extraordinaires; 1 ajournement de séance;  
Soit: 17 réunions + quelques autres d'informations + 9 séances de travail

#### 16 règlements ont été adoptés :

- 437-22 Règlement de taxation 2022 et modalité de paiement;
- 438-22 Règlement modifiant règlement sur la gestion des matières résiduelles # 314-07;
- 439-22 Adoption règlement d'emprunt pour payer les travaux d'infrastructure 2022;
- 440-22 Règlement autorisant l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation du cadastre d'une partie du lot # 4 085 186 du cadastre du Québec.
- 441-22 Adoption règlement concernant le code d'éthique et déontologie pour les élus municipaux
- 442-22 Adoption règlement concernant le code d'éthique et déontologie pour les employés municipaux
- 443-22 Règlement autorisant l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation des servitudes et/ou de partie des lots # 4 980 033, 4 980 034 et 4 980 035 du cadastre du Québec.
- 444-22 Règlement autorisant l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation de servitude sur les lots # 4 085 448, 4 580 647 et 4 085 447 du cadastre du Québec.
- 445-22 Règlement d'emprunt pour payer l'aménagement et les infrastructures du développement Chabot sur le lot 4 980 036
- 446-22 Règlement modifiant le règlement de zonage 328-08 pour usage autorisé dans zone RA-6
- 447-22 Règlement modifiant le règlement de lotissement 329-08 pour adapter dimensions de lot dans corridor riverain ou en présence de milieu humide dans le périmètre urbain
- 448-22 Règlement réformant le comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Sainte-Hénédine
- 449-22 Règlement d'emprunt réfection route St-Alfred et pavage route Ste-Caroline
- 450-22 Règlement de qualité de vie refondu
- 451-22 Règlement sur la gestion contractuelle
- 452-22 Règlement concernant la prévention incendie.

253 résolutions ont été adoptées : de ce nombre, 52 étaient techniques et 201 portaient sur différents sujets

#### RÉMUNÉRATION DES ÉLUS<sup>1</sup> EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de Dépenses
<b>Maire</b>		
Yvon Asselin	11 210 \$	5 605 \$
<b>Conseillers(ères)</b>		
Pascal Laverdière	2 475 \$	1 237 \$
Christian Roy	2 072 \$	1 036 \$
Claude Lapointe	2 475 \$	1 237 \$
Marjolaine Lachance	2 320 \$	1 160 \$
Jacques L'Heureux	2 475 \$	1 237 \$
Francis Tardif	2 475 \$	1 237 \$

#### Note :

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex. : MRC, régie, organisme public de transport).

## RAPPORT ANNUEL SUR APPLICATION RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE POUR L'ANNÉE 2022 POUR SAINTE-HÉNÉDINE

- 1) Le 8 juin 2022 le conseil a adopté le règlement 451-22 sur la gestion contractuelle. L'objet de ce règlement est de prévoir des mesures pour l'octroi et la gestion des contrats. Il prévoit également des règles de passation de contrats entre 25 000\$ et le seuil de soumission publique tel que prévu au code municipal.

**Note : Le seuil de 105 700 \$ a été haussé à 121 200 \$ le 7 oct. 2022 par le gouvernement.**

- 2) Les mesures prévues à ce règlement ont été suivies avec adoption au besoin (délai et suivi AMP autorité des marchés publics).
- 3) Des délais ont été accordés au soumissionnaire retenu pour la fourniture de documents complémentaires lorsque les dits documents demandés n'avaient pas d'impact majeur sur la soumission reçue.
- 4) Dans le cas de soumission par voie d'invitation, on limite souvent la demande à un prix soumis tout en s'assurant que les soumissionnaires ne savent pas quels autres soumissionnaires sont invités.
- 5) La liste des contrats octroyés a été mis sur SEAO selon la disponibilité des employés municipaux dans un délai variant de quelques jours à quelques mois.
- 6) À la demande du gouvernement du Québec dans le contexte de la pandémie, le règlement 434-21 a été adopté pour que la municipalité favorise les biens et services québécois ainsi que les fournisseurs et entrepreneur qui sont établis au Québec jusqu'au 25 janvier 2024.

Yvon Marcoux, directeur général, greffier-trésorier  
JUIN 2023

### LES RÉSULTATS

1. Résultats de la fin d'année 2022 (vérifiés) au 31 décembre 2022

Le total des charges et affectations	1 757 695 \$
Le total des revenus	2 387 345 \$
Excédent ou (déficit) de l'exercice	629 650 \$
Le budget de 2022 était de	2 169 659 \$
2. Rapport des vérificateurs  
La vérification des livres a été faite par la firme Lemieux Nolet de Lévis et leur rapport a été déposé le 12 juin 2023 avec quelques recommandations.
3. État des excédents accumulés (déficits) et de la dette à long terme

L'excédent accumulé affecté et non-affecté au 31 décembre 2022 est de	1 895 079 \$
La dette à long terme au 31 décembre 2022 était de	2 003 600 \$
Activité d'investissement à financer	1 442 497 \$
La quote-part de la municipalité dans la dette de la MRC Nouvelle-Beauce est de	195 498 \$
L'endettement total net à long terme	2 647 894 \$
Soit 1 879\$ per capita	

Pour les résultats plus détaillés voir le [www.ste-henedine.com](http://www.ste-henedine.com) sous l'onglet gestion municipale / conseil municipal budget et vérification comptable